

FICHES DE DONNEES DE SECURITE selon le règlement (CE) n° 1907/2006

EPAQ

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit EPAQ

Numéro du produit RE009

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Adhésif à deux composants à base d'époxy.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Général Maintenance Industries

21 rue de l'Orgeval

77120 Coulommiers

Tel: 01 64 03 50 50

Fax: 01 64 03 50 67

[email](mailto:reglementation@gmisa.fr): reglementation@gmisa.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence ORFILA/INRS 01 45 42 59 59

**SECTION 2: Identification des dangers**

2.1. Classification de la substance ou du

mélange Classification

Dangers physiques

Non classé.

Dangers pour la santé humaine

Irrit.peau 2 - H315 Irrit.yeux 2 - H319 Sens.cutanée 1 - H317

Dangers pour l'environnement

Environ.Aquatic 3 - H412

Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)

Xi; R36/38. R52/53, R43

Santé humaine

Peut entraîner une sensibilisation cutanée ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles. Irritant pour les yeux et la peau.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Attention

FICHES DE DONNEES DE SECURITE selon le règlement (CE) n° 1907/2006

EPAQ

Mentions de danger	H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Mentions de mise en garde	P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P501 Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.

FICHES DE DONNEES DE SECURITE selon le règlement (CE) n° 1907/2006

EPAQ

Contient EPOXY RESIN (Number average MW <= 700 )

Mentions de mise en garde supplémentaires

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.

2.3. Autres dangers

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

EPOXY RESIN (Number average MW <= 700 )	20-50%
Numéro CAS: 25068-38-6 Numéro CE: 500-033-5 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119456619-26-XXXX	
Classification Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317 Aquatic Chronic 2 - H411	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) R43 Xi;R36/38 N;R51/53
AMORPHOUS SODA LIME GLASS	10-20%
Numéro CAS: 65997-17-3 Numéro CE: 266-046-0 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488048-29	
Classification Non classé.	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) -
TITANIUM DIOXIDE	5-10%
Numéro CAS: 13463-67-7 Numéro CE: 236-675-5 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119489379-17-XXXX	
Classification Non classé	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) -
PHÉNOL	>0.5 <1.0%
Numéro CAS: 108-95-2 Numéro CE: 203-632-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119471329-32-XXXX	
Classification Acute Tox. 3 - H301 Acute Tox. 3 - H311 Acute Tox. 3 - H331 Skin Corr. 1B - H314 Muta. 2 - H341	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Muta. Cat. 3;R68 T;R23/24/25 C;R34 Xn;R48/20/21/22

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Enlever la personne touchée de la source de contamination. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Ingestion

NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

## FICHES DE DONNEES DE SECURITE selon le règlement (CE) n° 1907/2006

### EPAQ

#### Contact cutané

Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon.

#### Contact oculaire

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

##### Inhalation

Aucun symptôme particulier connu.

##### Ingestion

Peut provoquer une gêne.

##### Contact cutané

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

##### Contact oculaire

Irritant pour les yeux.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

##### Indications pour le médecin

Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

---

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche.

##### Moyens d'extinction inappropriés

NE PAS utiliser d'eau si possible.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

##### Dangers particuliers

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

##### Produits de combustion dangereux

Oxydes de carbone. Oxydes d'azote.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

## FICHES DE DONNEES DE SECURITE selon le règlement (CE) n° 1907/2006

### EPAQ

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie

Aucune précaution particulière de lutte contre l'incendie connue.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

---

#### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

##### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

##### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

##### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

##### 6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections

Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

---

#### SECTION 7: Manipulation et stockage

##### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations

Éviter le contact avec la peau. Éviter le contact avec les yeux.

##### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage

Aucune précaution particulière n'est nécessaire pour le stockage.

##### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

---

#### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

##### 8.1. Paramètres de contrôle

###### Valeurs limites d'exposition professionnelle

AMORPHOUS SODA LIME GLASS

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 1 mg/m<sup>3</sup>

TITANIUM DIOXIDE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 mg/m<sup>3</sup>

FICHES DE DONNEES DE SECURITE selon le règlement (CE) n° 1907/2006

EPAQ

en Ti

PHÉNOL

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 2 ppm 7,8 mg/m<sup>3</sup>

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 4 ppm 15,6 mg/m<sup>3</sup>

\*, M2

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

\* = Risque de pénétration percutanée.

M2 = Substances préoccupantes en raison d'effets mutagènes possibles.

EPOXY RESIN (Number average MW <= 700 ) (CAS: 25068-38-6)

DNEL Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 12.25 mg/m<sup>3</sup>  
Industrie - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 12.25 mg/m<sup>3</sup>  
Industrie - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 8.33 mg/kg/jour  
Industrie - Contact avec la peau; Court terme Effets systémiques: 8.33 mg/kg/jour  
REACH dossier d'information

PNEC - Eau douce; 0.006 mg/l  
- Eau de mer; 0.0006 mg/l  
- rejet intermittent; 0.018 mg/l  
- STP; 10 mg/l  
- Sédiments (eau douce); 0.996 mg/kg  
- Sédiments (eau de mer); 0.0996 mg/kg  
- Sol; 0.196 mg/kg  
REACH dossier d'information

TITANIUM DIOXIDE (CAS: 13463-67-7)

DNEL Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 10 mg/m<sup>3</sup>  
REACH dossier d'information

PNEC - Eau douce; 0.127 mg/l  
- Eau de mer; 1.0 mg/l  
- rejet intermittent; 0.61 mg/l  
- STP; 100 mg/l  
- Sédiments (eau douce); 1000 mg/kg  
- Sédiments (eau de mer); 100 mg/kg  
- Sol; 100 mg/kg  
REACH dossier d'information

PHÉNOL (CAS: 108-95-2)

DNEL Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 8 mg/m<sup>3</sup>  
Industrie - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 16 mg/m<sup>3</sup>  
Industrie - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 1.23 mg/m<sup>3</sup> REACH  
dossier d'information

PNEC - Eau douce; 0.0077 mg/l

## FICHES DE DONNEES DE SECURITE selon le règlement (CE) n° 1907/2006

### EPAQ

- Eau de mer; 0.00077 mg/l
  - rejet intermittent; 0.031 mg/l
  - STP; 2.1 mg/l
  - Sédiments (eau douce); 0.0915 mg/kg
  - Sédiments (eau de mer); 0.00915 mg/kg
  - Sol; 0.136 mg/kg
- REACH dossier d'information

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Equipements de protection



##### Contrôles techniques appropriés

Aucune ventilation particulière requise.

##### Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux.

##### Protection des mains

Porter des gants de protection.

##### Mesures d'hygiène

Laver rapidement si la peau devient contaminée. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes.

##### Protection respiratoire

Aucune recommandation particulière.

##### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Les résidus et conteneurs vides doivent être considérés comme des déchets dangereux selon les dispositions locales et nationales.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

Solide. Pâte colorée.

#### Couleur

Vert. Blanc.

#### Odeur

Caractéristique. Soufre.

#### Seuil olfactif

Indéterminé.

#### pH

Non applicable.

FICHES DE DONNEES DE SECURITE selon le règlement (CE) n° 1907/2006

EPAQ

Point de fusion

Non applicable.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

>35°C @ 760 mm Hg

Point d'éclair

>100°C

Taux d'évaporation

Non applicable.

Facteur d'évaporation

Non applicable.

Inflammabilité (solide, gaz)

Indéterminé.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Indéterminé.

Pression de vapeur

<500 Pa @ 20°C

Densité de vapeur

Non applicable.

Densité relative

~ 2

Densité apparente

Non applicable.

Solubilité(s)

Insoluble dans l'eau

Coefficient de partage

Indéterminé.

Température d'auto-inflammabilité

Indéterminé.

Température de décomposition

Indéterminé.

Viscosité

Non applicable.

Propriétés explosives

Non applicable.

9.2. Autres informations



FICHES DE DONNEES DE SECURITE selon le règlement (CE) n° 1907/2006

EPAQ

10.1. Réactivité

Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique

Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Eviter le contact avec les matières suivantes: Acides.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles

Acides. Amines.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone. Oxydes d'azote.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg)

10,101.01010101

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg)

30303.03030303

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (vapeurs mg/l)

303.03030303

Sensibilisation cutanée

Sensibilisant.

Ingestion

Peut provoquer une gêne.

Contact cutané

Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Contact oculaire

Irritation des yeux et des muqueuses.

Voie d'exposition

Contact avec la peau et/ou les yeux.

Informations toxicologiques sur les composants

FICHES DE DONNEES DE SECURITE selon le règlement (CE) n° 1907/2006

EPAQ

EPOXY RESIN (Number average MW <= 700 )

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL50 mg/kg)

11,400

PHÉNOL

Espèces

Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL50 mg/kg)

1200

Espèces

Rat

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL50 mg/kg)

650

Espèces

Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL50 mg/kg)

0.625

Espèces

Rat

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (vapeurs mg/l)

3.0

Cancérogénicité

Cancérogénicité CIRC

## FICHES DE DONNEES DE SECURITE selon le règlement (CE) n° 1907/2006

### EPAQ

CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

#### SECTION 12: Informations écologiques

##### 12.1. Toxicité

###### Informations écologiques sur les composants

###### EPOXY RESIN (Number average MW <= 700 )

Toxicité aiguë - poisson

LC50, 96 heures: 2 mg/l, Onchorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques

EC50, 48 heures: 1.8 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques

EC50, 72 heures: 11 mg/l, Algues d'eau douce EC50, 96 heures: 220 mg/l, Scenedesmus subspicatus Toxicité chronique -  
invertébrés aquatiques

NOEC, 21 jours: 0.3 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - poisson

###### PHÉNOL

LC50, 96 heures: 67.5 mg/l, Pimephales promelas (Fat-head Minnow)

##### 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Le produit n'est pas biodégradable.

###### Informations écologiques sur les composants

###### EPOXY RESIN (Number average MW <= 700 )

Biodégradation

- : 28 jours

##### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage

Indéterminé.

###### Informations écologiques sur les composants

###### EPOXY RESIN (Number average MW <= 700 )

Peut s'accumuler dans le sol et les hydrosystèmes. BCF: 100 - 3000,

Coefficient de partage

log Pow: 3.242 Valeur estimée

##### 12.4. Mobilité dans le sol

## FICHES DE DONNEES DE SECURITE selon le règlement (CE) n° 1907/2006

### EPAQ

#### Mobilité

Le produit est insoluble dans l'eau et se répandra à la surface de l'eau. Le produit n'est pas volatile. Semi-mobile.

#### Informations écologiques sur les composants

##### EPOXY RESIN (Number average MW <= 700 )

#### Mobilité

Semi-mobile.

#### Coefficient d'adsorption/désorption

Sol - Koc: 1800 - 4400 @ °C Valeur estimée

#### Constante de Henry

4.93E-05 Pa m<sup>3</sup>/mol @ 25°C

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT or vPvB.

#### Informations écologiques sur les composants

##### EPOXY RESIN (Number average MW <= 700 )

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

#### 12.6. Autres effets néfastes

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Méthodes de traitement des déchets

Evacuer les déchets via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

#### 14.1. Numéro ONU

Non applicable.

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

FICHES DE DONNEES DE SECURITE selon le règlement (CE) n° 1907/2006

EPAQ

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

---

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé. Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Document d'orientation

Workplace Exposure Limits EH40.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

---

SECTION 16: Autres informations

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision 19/05/2014

Révision 1

Numéro de FDS 20398

Phrases de risque dans leur intégralité

R23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R34 Provoque des brûlures.

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R48/20/21/22 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par

## FICHES DE DONNEES DE SECURITE selon le règlement (CE) n° 1907/2006

### EPAQ

inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R68 Possibilité d'effets irréversibles.

#### Mentions de danger dans leur intégralité

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Clause de non-responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.